

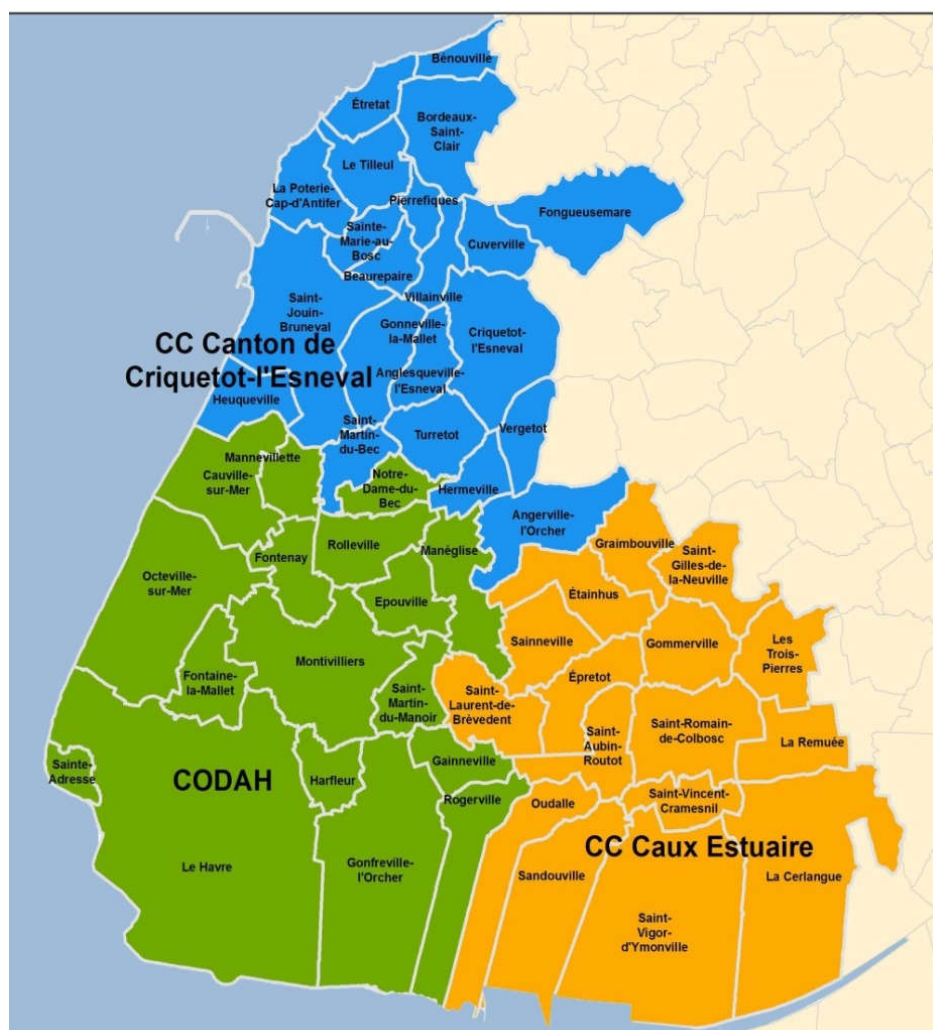
# Projet de fusion des trois communautés



Communauté  
de communes  
du canton de  
Criquetot  
l'Esneval



**Communauté de l'agglomération havraise (CODAH)**  
**Communauté de communes du canton de Criquetot-l'Esneval (CCCCE)**  
**Communauté de communes Caux Estuaire**



## Rapport explicatif

Février 2018

# SOMMAIRE

Une nouvelle communauté.....  
..... p. 3

La gouvernance  
..... p. 4

L'organisation des services .....  
..... p. 4

Le périmètre du projet de fusion .....  
..... p. 5

## Une nouvelle communauté

---

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, prévoit la rationalisation de l'intercommunalité et le renforcement de l'intégration communautaire.

Autour de l'estuaire de la Seine existe un bassin économique, un bassin de vie et d'emplois, regroupant la communauté de communes de Caux Estuaire, la communauté de communes du canton de Criquetot-L'Esneval et la communauté de l'agglomération havraise. Toutes les études socio-économiques démontrent l'existence d'un tel bassin dont l'homogénéité est remarquablement forte.

Ce territoire doit, plus que jamais, être porteur d'ambition.

Première place portuaire française pour le commerce international, le territoire du Havre est la porte du corridor de la Vallée de la Seine articulant le monde globalisé avec Paris et l'Île de France. C'est également, avec la métropole rouennaise, le poumon économique et industriel de la Normandie. Le Havre et son agglomération au sens large sont le cœur de l'Estuaire de la Seine, fleuron touristique national, qui bénéficie d'une position centrale au sein de la Normandie unifiée.

Fort de ces atouts, les territoires de la pointe de Caux entendent accentuer leurs dynamiques de développement. Dans cette perspective, ils misent sur le renouveau de l'industrie et l'économie circulaire, ils visent l'excellence dans le domaine de l'enseignement supérieur et aspirent à devenir une destination touristique majeure.

La politique de développement du territoire doit ainsi être considérée comme une contribution au développement coordonné et à plus grande échelle de la région Normandie. Il est par ailleurs essentiel de poursuivre et d'amplifier l'audacieuse dynamique de développement.

Convaincu, enfin, du dessein et du destin communs des grandes villes de l'Axe Seine, le territoire s'investit pleinement aux côtés de Paris, Rouen et Caen pour que la France demeure pleinement connectée aux flux mondiaux et que l'Axe Seine, de la région capitale à la mer, devienne une véritable ville-monde.

C'est dans le cadre de cette ambition que le rapprochement de la communauté de communes Caux Estuaire, la communauté de communes du canton de Criquetot-L'Esneval et de la communauté de l'agglomération havraise s'inscrit. Elles font face aux mêmes enjeux, ont de nombreux équipements en commun, et partagent de mêmes projets. Elles constituent un ensemble complémentaire, cohérent territorialement et pertinent du point de vue du développement économique. Les trois communautés de la pointe de Caux forment un ensemble cohérent de 54 communes et structurant du territoire. Leur rapprochement est une condition nécessaire pour conforter leur développement.

Tout d'abord, l'ensemble qu'il est proposé de constituer comprendrait la zone industrialo-portuaire du Havre et les installations qui y sont liées. Seraient ainsi rendues possibles, avec une « force de frappe » accrue, les interventions du nouvel établissement public de coopération intercommunale sur ce territoire aussi bien dans l'intérêt de l'économie du territoire que des services à la population, par exemple en matière de mobilité.

De même, le territoire proposé est équilibré et durable car il renforce la complémentarité entre territoires urbains et ruraux. Le regroupement des trois communautés consoliderait le poumon vert de l'estuaire,

mettant en commun des moyens mutualisés pour faire face aux risques spécifiques du territoire (naturels, industriels ... ).

Enfin, le territoire qui serait constitué par la communauté de communes Caux Estuaire, la communauté de communes du canton de Criquetot-l'Esneval et la communauté de l'agglomération havraise disposerait d'une dimension, d'une taille critique, permettant de conforter ses atouts économiques et géographiques et de rendre cohérents leurs développements (échanges maritimes, logistiques, pétrochimiques, industriels, filières éoliennes ... ).

Cette nouvelle communauté à 54 communes serait certes un changement d'échelle ; mais cette nouvelle dimension assurerait le maintien d'un esprit de coopération, de dialogue et de concertation qui caractérise le fonctionnement des trois communautés actuelles.

Le nouvel établissement de coopération intercommunale serait fort de plus de 275 000 habitants, ce qui permet d'envisager la constitution d'une communauté urbaine, atout non seulement pour la population mais aussi pour conforter le statut et le rayonnement de ce territoire dans la région et au-delà. Par ailleurs, ce statut améliorerait sensiblement le niveau des ressources disponibles pour la communauté ainsi constituée.

La place du territoire dans l'économie nationale, associée à ce statut de communauté urbaine, lui conférerait alors un rang équivalent à celui des grandes métropoles françaises.

## La gouvernance

---

La fusion des trois communautés CODAH, COMMUNAUTES DE COMMUNES DU CANTON DE CRIQUETOT L'ESNEVAL (CCCCE) et CAUX ESTUAIRE se compose de :

➤ 54 communes

➤ 275 321 habitants répartis ainsi :

CODAH :	17 communes	- 240 323 hab.	87 % de la population totale
CCCCE :	21 communes -	16 494 hab.	→ 6 % de la population totale
CAUX ESTUAIRE :	16 communes -	18 504 hab.	→ 7 % de la population totale

## Le conseil communautaire

▪ Le calcul du nombre de sièges et leur répartition selon la règle de droit commun permet d'envisager un conseil communautaire à 130 membres.

La réglementation prévoit notamment :

- une répartition proportionnelle à la population de chaque commune ;
- que toutes les communes disposent au moins d'un siège ;
- que l'attribution des sièges est calculée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, pour les communes de plus de 4.000 habitants (Le Havre, Montivilliers, Gonfreville-l'Orcher, Harfleur, Sainte-Adresse, Octeville-sur-mer, Saint-Romain-de-Colbosc)

- de limiter à 50 % le nombre de sièges détenu par une commune, dans la limite de la composition du conseil municipal ; ainsi, la ville du Havre, forte de ses 172.807 habitants (population municipale au 01/01/2017) ne détient que 59 sièges, soit 45 % de l'ensemble des sièges fixé à 130.

Ainsi, la répartition des 130 sièges s'établit de la façon suivante :

<b>Le Havre</b>	<b>59</b>	<b>Oudalle</b>	Jean-Michel ARGENTIN
<b>Montivilliers</b>	<b>8</b>	<b>Sainneville-sur-Seine</b>	Denis MERVILLE
<b>Gonfreville-l'Orcher</b>	<b>4</b>	<b>Saint-Aubin-Routot</b>	André GUEROULT
<b>Harfleur</b>	<b>4</b>	<b>Saint-Gilles-de-la-Neuville</b>	Valérie HUON-DEMARE
-----		<b>Saint-Laurent-de-Brèvedent</b>	Patrick BUSSON
<b>Sainte-Adresse</b>	<b>3</b>	<b>Saint-Romain-de-Colbosc</b>	Bertrand GIRARDIN
<b>Octeville-sur-mer</b>	<b>3</b>	<b>Saint-Vigor-d'Ymonville</b>	Gilbert LEMAITRE
<b>Saint-Romain-de-Colbosc</b>	<b>2</b>	<b>Saint-Cramesnil</b>	Jocelyne GUYOMAR
<b>Autres communes</b>	<b>47</b>	<b>.....ille</b>	Jacques DELLERIE
-----			

(soit 1 siège pour chacune des autres communes)

## L'organisation des services

La nouvelle communauté urbaine restera proche des territoires en conservant des services implantés à Criquetot-l'Esneval et à Saint-Romain-de-Colbosc.

## Le périmètre du projet de fusion

Communauté de communes Caux Estuaire

Communauté de communes du canton de Criquetot-l'Esneval (CCCCE)

Communauté de l'agglomération havraise (CODAH)

### CAUX ESTUAIRE

<b>Epretot</b>	André CHALARD
<b>Etainhus</b>	Didier SANSON
<b>Gommerville</b>	Nadine BOUTIGNY
<b>Graimbouville</b>	Sylvain VASSE
<b>La Cerlangue</b>	Michel RATS
<b>La Remuée</b>	Olivier HAAS
<b>Les Trois Pierres</b>	Bernard RIBET

## CCCCE

<b>Angerville-l'Orcher</b>	Florence DURANDE
<b>Anglesqueville-l'Esneval</b>	Patrick LEFEBVRE
<b>Beaurepaire</b>	Grégoire MICAUX
<b>Bénouville</b>	Jean-Pierre LEDUC
<b>Bordeaux St Clair</b>	Jean-Pierre BONNEVILLE
<b>Criquetot-l'Esneval</b>	Alain FLEURET
<b>Cuerville-en-Caux</b>	Pierre LEMETAIS
<b>Etretat</b>	Catherine MILLET
<b>Fongueusemare</b>	Georges CHEDRU
<b>Gonneville-la-Mallet</b>	Hervé LEPILEUR
<b>Hermeville</b>	Daniel LEMESLE

## CODAH

<b>Cauville-sur-mer</b>	Christian GRANCHER
<b>Epouville</b>	Gilbert CONAN
<b>Fontaine-la-Mallet</b>	Jean-Louis MAURICE
<b>Fontenay</b>	Bernard LECARPENTIER
<b>Gainneville</b>	Hubert BENARD
<b>Gonfreville-l'Orcher</b>	Alban BRUNEAU
<b>Harfleur</b>	Christine MOREL
<b>Le Havre</b>	Luc LEMONNIER
<b>Manéglise</b>	Daniel SOUDANT
<b>Mannevillette</b>	Dominique GRANCHER
<b>Montivilliers</b>	Daniel FIDELIN
<b>Notre-Dame-du-Bec</b>	Denis NAVARRE
<b>Octeville-sur-mer</b>	Jean-Louis ROUSSELIN
<b>Rogerville</b>	Avelyne CHIROL
<b>Rolleville</b>	Pascal LEPRETTRE
<b>Sainte-Adresse</b>	Hubert DEJEAN DE LA BATIE
<b>Saint-Martin-du-Manoir</b>	Maria-Dolores GAUTIER HURTADO